



Une entreprise peut elle se porter garant?

Par **krematine**, le **12/06/2008** à **19:36**

bonjour,

Voila je compte demenager (en passant par une agence) pour me rapprocher de mon emploi et pour vivre avec ma copine. Il me faut un garant et mon patron c'est porter volontaire. Il veut bien que la societe ou je travail se porte garant. A l'agence on ma donné une feuille que mon patron devait recopier mais le probleme c' est que sur cette feuille il est ecrit que c'est lui qui se porte garant et non la societe et il ne veut pas lui se porter garant. Alors ma question c'est "est ce qu'une entreprise peut se porter garant??

En esperant que vous comprendré ce que je veux dire.

merci

Par **krematine**, le **16/06/2008** à **18:53**

si c'est possible...l'agence a accepte